

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04735

Numéro SIREN : 844 197 517

Nom ou dénomination : 2IGROUP

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/024047

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 7 IMPASSE ALARIC II		31000 TOULOUSE			
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *			
Numéro SIRET * 8 4 4 1 9 7 5 1 7 0 0 0 1 5					
		Exercice N, clos le, 31122021			
		N-1 31122020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE *		Capital souscrit non appelé (I)			
		AA			
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
		Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	<i>Certifié conforme à l'original</i>
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
		Terrains	AN	AC	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 208
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	774 425
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 496		
TO TAL (II)		BJ	775 921		
ACTIF CIRCULANT		STOCKS *			
		Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 360
		Créances	BX	BY	387 321
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 695
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	101 480		
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	13 635		
TO TAL (III)		CJ	466 380		
Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
		CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)			
		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	887 096		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		
		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 2IGROUP		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :67 000.....)	DA	67 000	67 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 700	6 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	30 408	29 231
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	360 158	141 177
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	464 266	244 108
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	462 634	550 829
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		35 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	59 199	14 302
	Dettes fiscales et sociales	DY	260 045	42 857
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	37	
Compte régul.	EB			
	TO TAL (IV)	EC	781 915	642 988
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 246 180	887 096
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	409 928	642 988
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		160	

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1 324 533	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 324 533	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	31 050	
	Autres produits (1) (11)			FQ	9	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 357 593
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	222 232	26 816
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	13 673	
	Salaires et traitements *			FY	576 399	
	Charges sociales (10)			FZ	195 814	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	141	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	3 278	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 011 536	26 816
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	346 057	(26 816)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	93 000	174 145
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	328	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	93 328	174 145
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	4 601	6 002
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	4 601	6 002
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	88 727	168 143
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	434 784	141 327

Désignation de l'entreprise SAS 2IGROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	150
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	150
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(150)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	74 626
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 450 921
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 090 763
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	360 158
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	328
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	31 050
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 978	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SAS 2IGROUP										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]			KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	2 348		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	2 348		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	774 425	8V		8W	1 365			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	1 496	1U		1V	307			
TOTAL IV				LQ	775 921	LR		LS	1 672			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	775 921	ØH		ØJ	4 021			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	2 348	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH	2 348	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	775 791	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 803	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	777 593	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	779 942	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 20 21

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2IGROUP**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP							Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH
TOTAL I		RK		RM		RN		RO
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	141	QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL II		QU		QV	141	QW		QX
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP	141	ØQ		ØR
TOTAL GENERAL (I + II)								141
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP			Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 803	UV	UW	1 803	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	387 321	387 321			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 695	9 695		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	970	970			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 561	2 561			
	Charges constatées d'avance		VS	13 635	13 635			
	TOTAUX			VT	415 983	VU	414 181	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	462 634	90 647	320 783	51 203	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	59 199	59 199				
Personnel et comptes rattachés		8C	31 676	31 676				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	44 571	44 571				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	74 626	74 626			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	92 887	92 887			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 284	16 284			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37	37				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	781 915	VZ	409 928	320 783	51 203
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	87 520	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122021			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		360 158			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 653		XE	2 148	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	495				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7		75 526			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	1 500			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
TOTAL I						WR		439 332			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	4 650		XA		88 350	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	4 424	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		346 558			
Déficit (II moins I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		45 012			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		301 546			
						XO		0			

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2021

Libellé	Montant
Dons	1 500
Totalisation	1 500

2058A - Déductions diverses au 31/12/2021

Libellé	Montant
Frais d'acquisition titres 1/5	3 524
Crédit impôts	900
Totalisation	4 424

Désignation de l'entreprise SAS 2IGROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	45 012	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	45 012	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD	1 177			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	141 177		Dividendes		ZE	140 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	141 177		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG				
					TOTAL II		141 177				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
						Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	63 078	XQ	69 213	772		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	23 310	15 385		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	129 709	10 658		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	222 232	26 816		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	7 339			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	6 334			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	13 673			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	234 870			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	36 953			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØB	500 494			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,17 %		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP						
						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0		ZR			
						- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG			
						- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8 4 4 1 9 7 5 1 7 0 0 0 1 5	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
		⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				⊖	⊖	⊖	
		⊖	⊖	19%	15% ou 12,80%	0%	⊖
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS 2IGROUP** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.❻ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (ligne 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2IGROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		10
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 324 533
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	1 324 533
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		21 234
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	21 243
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		11 281
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		147 385
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		487
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		3 278
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	162 431
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 183 345
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 183 345
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 324 533
Effectifs au sens de la CVAE	EY		10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		21 348 876
Période de référence	GY	01/01/2021	GZ 31/12/2021
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société *)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 8|4|4|1|9|7|5|1|7|0|0|0|1|5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2IGROUP

ADRESSE (voie) 7 IMPASSE ALARIC II

CODE POSTAL 31000

VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 670

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VINCENT Prénom(s) HENRY

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 335

Naissance : Date 28051959 N° département 99 Commune BLIDA Pays ALGERIE

Adresse : N° 9 Voie LES HAUTS DE CANTE

Code postal 31380 Commune MONTASTRUC LA CONSEILL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique VINCENT Prénom(s) ADRIEN

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 335

Naissance : Date 09081985 N° département 33 Commune PESSAC Pays FRANCE

Adresse : N° 13 Voie CHEMIN DE LA VIALETTE

Code postal 81600 Commune GAILLAC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1

N° SIRET 8 4 4 | 1 9 7 5 1 7 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS 2IGROUP**

ADRESSE (voie) **7 IMPASSE ALARIC II**

CODE POSTAL **31000** VILLE **TOULOUSE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="TALORIG"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="512099565"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="2"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DE LA CROIX LORMEL"/>
Code postal	<input type="text" value="22190"/>	Commune	<input type="text" value="PLERIN"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="2ICS"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="480646942"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="7"/>	Voie	<input type="text" value="IMPASSE ALARIC II"/>
Code postal	<input type="text" value="31000"/>	Commune	<input type="text" value="TOULOUSE"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="2I PORTAGE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="501565568"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="7"/>	Voie	<input type="text" value="IMPASSE ALARIC II"/>
Code postal	<input type="text" value="31000"/>	Commune	<input type="text" value="TOULOUSE"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2IGROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 67 000 euros
Siège social : 7 impasse Alaric II
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 844 197 517

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le Trente juin,
A quinze heures,

Les associés de la Société 2IGROUP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle 7 impasse Alaric II - 31000 TOULOUSE, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henry VINCENT, en sa qualité de Président de la Société.

La Société ACG AUDIT CONSULTING GROUP, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 670 actions sur les 670 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- La feuille de présence et la liste des associés
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du Président et du Directeur Général
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion qu'il a établi.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve lesdits comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et au Directeur Général quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 148 euros, l'impôt correspondant s'élevant à 601.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 360 157.88 euros de la manière suivante :

- Au titre de dividendes 228 571.42 euros
(Soit 341.15 euros par action)
- Au compte « autres réserves » 131 586.46 euros

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 % soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvement sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % - CGI art.117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieure à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 228 571.42 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus distribués	Eligibles abattement art. 158-3-2 CGI	Non éligibles abattement art. 158-3-2 CGI
31/12/2019	142 857.40	142 857.40	
31/12/2020	140 000.00	140 000.00	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport approuve lesdites conventions :

- Il existe une convention de gestion centralisée de trésorerie en date du 2 aout 2019 entre la société 2IGROUP et ses filiales et qui encadre entre elles les flux financiers. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 1^{er} janvier 2020 afin d'intégrer la société TALORIG, société acquise au 1^{er} janvier 2020 et de modifier l'article 4 précisant la limite des opérations.
- Une convention d'animation et de prestations de services a été mise en place en date du 1^{er} /01/2021, entre la société 2IGROUP et ses filiales, les sociétés STAFF ATLANTIC et STAFF ATLANTIC FORMATION ont été intégrées à cette convention en date du 05/10/2021 lors de la cession d'actions, le montant facturé par la société 2IGROUP à ses filiales au titre de l'exercice 2021 s'élève à 829 607 euros.
- Une convention de marque a été mise en place en date du 1^{er}/01/2021 entre la société 2IGROUP et ses filiales, les sociétés STAFF ATLANTIC et STAFF ATLANTIC FORMATION ont été intégrées à cette convention en date du 05/10/2021 lors de la cession d'actions, le montant facturé par 2IGROUP à ses filiales au titre de l'exercice 2021 s'élève à 249 526 euros.
- La société 2IGROUP détient un compte courant au sein des comptes de la société 2I Portage pour un montant de 970 euros, ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique constate et ratifie en tant que besoin la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé de Monsieur Henry VINCENT, au titre de son mandat de Président de la Société, s'élevant à 60 951 euros brut, les charges se sont élevées à 24 954.55 euros ainsi qu'un montant de 3 951 euros au titre d'avantages en nature.

L'associée unique constate et ratifie en tant que besoin la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé de Monsieur Adrien VINCENT, au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, s'élevant à 61 931.28 euros brut, les charges se sont élevées à 24 250.43 euros ainsi qu'un montant de 1 931.28 euros au titre d'avantages en nature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
M. Henry VINCENT

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical strokes on the right, followed by a horizontal line extending to the right.

2IGROUP

Société par actions simplifiée
Au capital de 67 000 euros
Siège social : 7 impasse Alaric II
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 844 197 517

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé au 31 décembre 2021, notre Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 324 533 euros, sur l'exercice précédent le montant était nul. Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 011 536 euros contre 26 816 euros lors de l'exercice précédent et le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 360 157.88 euros, le bénéfice était de 141 177 euros sur le précédent exercice.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021 date de clôture du dernier exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont de poursuivre la gestion de nos différentes participations dans nos sociétés filiales.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des Sociétés qu'elle contrôle.

Nous vous signalons que notre Société détient une participation et contrôle :

- A hauteur de 100 % du capital de la Société 2I Portage, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 9 000 euros, dont le siège est 7 impasse Alaric II – 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 501 565 568. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, cette Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 15 449 738 euros et un bénéfice de 19 604 euros.
- A hauteur de 100 % du capital de la Société 2I CS, Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 3 500 euros, dont le siège est 7 impasse Alaric II – 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 480 646 942. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, cette Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 1 574 420 euros et un bénéfice de 29 041 euros.
- A hauteur de 100 % du capital de la Société TALORIG, Société par actions simplifiée à au capital de 159 300 euros, dont le siège est 2 rue de la Croix Lormel – Novapole – 22190 PLERIN immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 512 099 565. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, cette Société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de 3 000 185 euros et un bénéfice de 16 287 euros.

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris le contrôle total de la Société TALORIG soit 100 % du capital social par voie d'acquisition de 5 actions aux termes d'un acte sous seing privé de cession d'actions à effet du 23 février 2021 pour un montant de 1 365.35 euros soit 273.07 euros par action.

RESULTAT – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 324 533 euros, lors de l'exercice précédent notre Société n'a dégagé aucun chiffre d'affaires.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 222 232 euros contre 26 816 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 673 euros, lors de l'exercice précédent le montant était nul.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 576 399 euros, lors de l'exercice précédent le montant était nul.

Le montant des charges sociales s'élève à 195 814 euros, lors de l'exercice précédent le montant était nul.

L'effectif salarié moyen du personnel s'élève à 13 salariés, à la clôture de l'exercice 2020 le montant était nul.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 141 euros, contre un montant nul lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3 278 euros, lors de l'exercice précédent le montant était nul.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 011 536 euros contre 26 816 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 346 057 euros contre un résultat négatif de 26 816 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 88 727 euros (168 143 euros sur l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 434 784 euros contre 141 327 euros pour l'exercice précédent.

En l'absence de résultat exceptionnel (négatif de 150 euros lors de l'exercice précédent), et de l'impôts sur les Sociétés d'un montant de 74 626 euros (nul sur l'exercice précédent), le

résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 360 157.88 euros contre un bénéfice de 141 177 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 155 % environ.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 246 180 euros contre 887 096 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 40.48 % environ.

Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 360 157.88 euros.

Je vous propose également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du montant de 360 157.88 euros de la manière suivante :

- Au titre de dividendes 228 571.42 euros
(Soit 341.15 euros par action)
- Au compte « autres réserves » 131 586.46 euros

Je vous informe que depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 % soit 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17.2 % de prélèvement sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8 % - CGI art.117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieure à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 228 571.42 euros soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Je vous rappelle en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire

prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Revenus distribués	Eligibles abattement art. 158-3-2 CGI	Non éligibles abattement art. 158-3-2 CGI
31/12/2019	142 857.40	142 857.40	
31/12/2020	140 000.00	140 000.00	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons l'absence de montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, nous vous demanderons d'approuver les conventions suivantes :

- Il existe une convention de gestion centralisée de trésorerie en date du 2 aout 2019 entre la société 2IGROUP et ses filiales et qui encadre entre elles les flux financiers. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 1^{er} janvier 2020 afin d'intégrer la société TALORIG, société acquise au 1^{er} janvier 2020 et de modifier l'article 4 précisant la limite des opérations.
- Une convention d'animation et de prestations de services a été mise en place en date du 1^{er} /01/2021, entre la société 2IGROUP et ses filiales, les sociétés STAFF ATLANTIC et STAFF ATLANTIC FORMATION ont été intégrées à cette convention en date du 05/10/2021 lors de la cession d'actions, le montant facturé par la société 2IGROUP à ses filiales au titre de l'exercice 2021 s'élève à 829 607 euros.
- Une convention de marque a été mise en place en date du 1^{er}/01/2021 entre la société 2IGROUP et ses filiales, les sociétés STAFF ATLANTIC et STAFF ATLANTIC FORMATION ont été intégrées à cette convention en date du 05/10/2021 lors de la cession

HV

d'actions, le montant facturé par 2IGROUP à ses filiales au titre de l'exercice 2021 s'élève à 249 526 euros.

- La société 2IGROUP détient un compte courant au sein des comptes de la société 2I Portage pour un montant de 970 euros, ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice ce compte courant n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration, le Commissaire aux Comptes a été nommé pour six exercices à la constitution de la société le 28/11/2018.

En conclusion, je souhaite que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président et à votre Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

**Le Président
Henry VINCENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a long horizontal line extending to the right.



AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

2i GROUP

SAS au capital de 67.000 €
7 rue Alaric II
31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 844 197 517

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

2I GROUP

SAS au capital de 67 000 €

7 RUE ALARIC II

31000 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 844 197 517

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 28/06/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. 2I GROUP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.S. 2I GROUP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons plus particulièrement examiné :

- Les opérations intra-groupes ;
- Les mouvements de fonds propres ;
- La valorisation des titres de participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.S. 2I GROUP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE, le 07/06/2022

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÊNEBEAU

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	2 348	141	2 208		
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	775 791		775 791	774 425	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 803		1 803	1 496	
TOTAL (II)	779 942	141	779 801	775 921	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 360		1 360	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	387 321		387 321	
	Autres créances	13 226		13 226	9 695
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	50 839		50 839	101 480	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	13 635		13 635	
	TOTAL (III)	466 380		466 380	111 175
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 246 321	141	1 246 180	887 096	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					1 496
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	67 000	67 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 700	6 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	30 408	29 231
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	360 158	141 177
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		464 266	244 108
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	462 634	550 829
	Emprunts et dettes financières divers (3)		35 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 199	14 302
	Dettes fiscales et sociales	260 045	42 857
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	37		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		781 915	642 988
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 246 180	887 096
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		360 157,88	141 176,64
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		409 928	642 988
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			160
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 324 533		1 324 533	
	Montant net du chiffre d'affaires	1 324 533		1 324 533	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			2 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			31 050	
	Autres produits			9	
Total des produits d'exploitation (1)				1 357 593	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			222 232	26 816
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 673	
	Salaires et traitements			576 399	
	Charges sociales du personnel			195 814	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			141	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			3 278		
Total des charges d'exploitation (2)				1 011 536	26 816
RESULTAT D'EXPLOITATION				346 057	(26 816)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		346 057	(26 816)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	93 000 328	174 145
	Total des produits financiers	93 328	174 145
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 601	6 002
	Total des charges financières	4 601	6 002
RESULTAT FINANCIER		88 727	168 143
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		434 784	141 327
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		150
	Total des charges exceptionnelles		150
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(150)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		74 626	
TOTAL DES PRODUITS		1 450 921	174 145
TOTAL DES CHARGES		1 090 763	32 968
RESULTAT DE L'EXERCICE		360 158	141 177
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		328	

Etats financiers au 31/12/2021

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 246 180 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 450 921 euros** et un total charges de **1 090 763 euros**, dégageant ainsi un résultat de **360 158 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12 mois**.

Faits caractéristiques de l'exercice

Règles et méthodes comptables

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de la société sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Règles et Méthodes Comptables

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- les fonds commerciaux acquis
- les frais de développement qui sont immobilisés s'ils satisfont aux conditions précises d'activation.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Amortissement

Les fonds commerciaux et les immobilisations en cours ne sont pas amortis. La durée d'utilisation généralement retenue pour le calcul de l'amortissement, selon le mode linéaire, est :

- pour les logiciels : entre 1 et 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions et agencements : 25 – 40 ans
- Installations techniques, matériel et-outillage industriels : 5 – 7 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : 5 – 7 ans
- Matériel de transport et de bureau, mobilier : 3 – 5 ans –

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette

Règles et Méthodes Comptables

valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

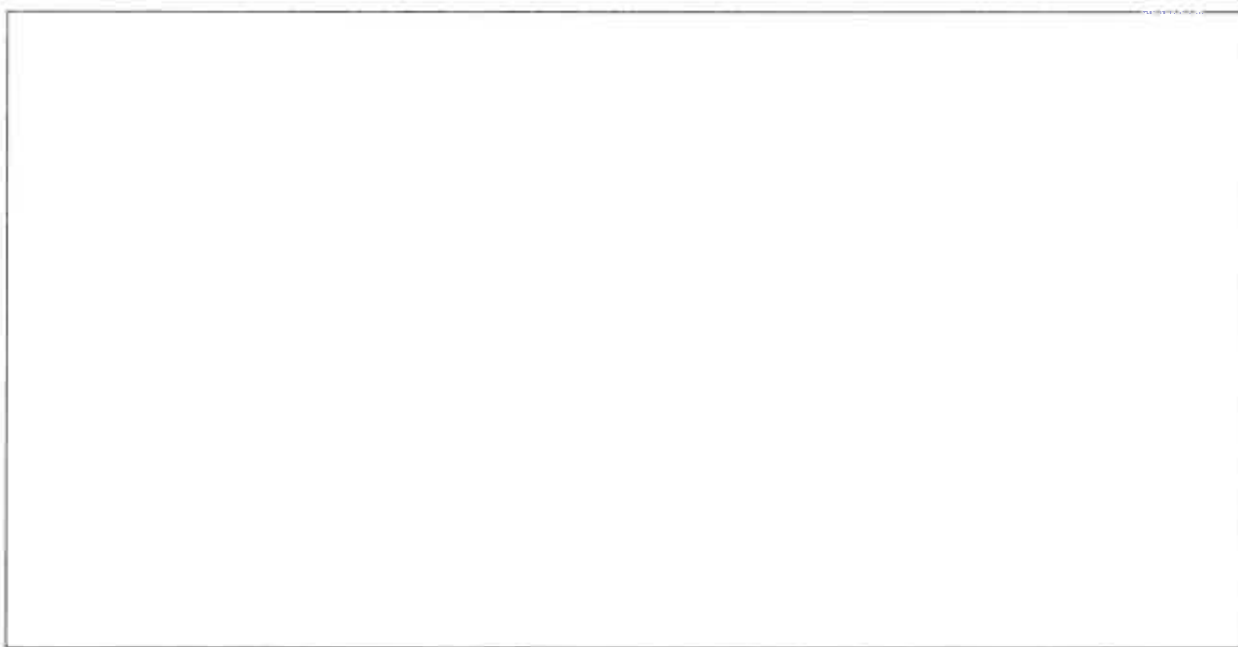
Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport		141		141
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		141		141
TOTAL		141		141

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagés divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 310	2 985	(675)	-22,61
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 719	8 826	893	10,12
Dettes fiscales et sociales	55 914		55 914	
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	67 944	11 811	56 133	475,2



Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	205 703		205 703
Autres créances			
TOTAL	205 703		205 703

--

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2021	31/12/2020	Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	13 635		13 635
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	13 635		13 635

--	--	--	--

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 803		1 803
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	387 321	387 321	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 695	9 695	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	970	970	
	Débiteurs divers	2 561	2 561	
Charges constatées d'avances	13 635	13 635		
TOTAL DES CREANCES		415 983	414 181	1 803
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	462 634	90 647	320 783	51 203
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	59 199	59 199		
	Personnel et comptes rattachés	31 676	31 676		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 571	44 571		
	Impôts sur les bénéfices	74 626	74 626		
	Taxes sur la valeur ajoutée	92 887	92 887		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 284	16 284		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	37	37		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		781 915	409 928	320 783	51 203
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		87 520			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Capital social

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		670,00	100,0000	67 000,00
	Émises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		670,00	100,0000	67 000,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2021	31/12/2020	%	%	31/12/2021	31/12/2020	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 300	3 326	100,00	37,52				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur		5 539		62,48				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	3 300	8 865	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	3 300	8 865	100,00	100,00				

Filiales et participations

	31/12/2021	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
TALORIG		258 563	100,00	16 287
2ICS		58 042	100,00	29 041
2I PORTAGE		147 219	100,00	19 604
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				